

10 Faits divers & Justice

**Affaire Patrick Ngoma
Le dossier piétine**

K.O.
Port-Gentil/Gabon

Patrick Ngoma, un compatriote de 36 ans, rentre d'une soirée, cette nuit du 5 au 6 juillet 2017, lorsqu'il est lynché, puis tué, par des habitants de Bac-Aviation (Port-Gentil), en réaction à une alerte donnée par l'un des résidents. Ce dernier aurait crié "oh voleur !". Les résultats de l'autopsie sont formels : la victime est décédée des suites d'un traumatisme crânien avec hémorragie intracrânienne, résultat d'une agression physique. Mais depuis lors, l'affaire s'enlise. Récit.



Photo : D.R

Un scène du lynchage du regretté par des riverains.



Photo : D.R

Patrick Ngoma, de son vivant.

Où en est l'enquête sur la mort, le 6 juillet 2017, au Centre hospitalier régional de Ntchengué, de Patrick Ngoma, victime de l'intolérance et de la barbarie? Alors que Eugénie Manguila, la mère du défunt, attend que tous les coupables soient neutralisés et traduits devant la justice, quelle n'a pas été sa surprise, récemment, d'être convoquée au tribunal de première instance de Port-Gentil, en vue de signer un document relatif à la libération provisoire des trois présumés meurtriers de son fils. Ce qu'elle aurait, naturellement, refusé.

Les faits se sont produits dans la nuit du 5 au 6 juillet 2017. Patrick Ngoma, un compatriote de 36 ans, après avoir assisté à une soirée, décide de rentrer chez lui, à Fatima, dans le premier arrondissement de la commune de Port-Gentil. A pied. Il porte un petit sac à dos avec, à l'intérieur, son parfum et un billet de 1000 francs. Ses sandales aux pieds, il avance doucement. Parvenu à Fatima, son

corps ne répond plus et il est encore loin de son domicile. Il s'approche donc de la maison d'un de ses amis, pour récupérer. Il a l'imprudence de s'allonger sous la véranda, espérant se réveiller du bon pied au petit matin. Mal lui en prendra. Car un jeune homme de passage, l'ayant aperçu, donne l'alerte en criant "oh voleur !". Il est environ 4h30 du matin, si l'on s'en tient à la plainte de dame Manguila.

LA POPULATION SE DÉCHAÎNE• Patrick Ngoma est arrêté. Il est accusé d'avoir tenté de casser les grilles de la maison. Les habitants se déchaînent sur le suspect et lui font passer un sale quart d'heure. Les hurlements de la victime, criant à l'innocence, ne découragent nullement ses agresseurs. Son supplice ne prend fin qu'à l'arrivée des forces de l'ordre. Quel traitement la force publique a-t-elle réservé à ce compatriote par la



Photo : Loueisi/Loueisi

L'affaire Patrick Ngoma s'enlise au tribunal de Port-Gentil.

suite? Nul ne le sait - même si ses parents promettent de tout débiter lors d'une éventuelle audience - Toujours est-il que, très mal en point, le malheureux Ngoma est enfin conduit au Centre hospitalier régional de Ntchengué où il suc-

combe, quelque temps après, à ses blessures. A ce jour, les effets (sac à dos, babouches, parfum, 1000 francs) de la victime demeurent, selon la famille, introuvables.

A la demande des parents, une autopsie est pratiquée

sur le corps de Patrick Ngoma, le 22 juillet 2017, par un médecin légiste venu de Libreville. Au terme de l'examen clinique, écrit le médecin dans son rendu, il ressort que Ngoma Patrick a eu une agression physique

avec un objet contondant au niveau de la tête et du thorax. Cette agression, poursuit le document, a provoqué la survenue des lésions constatées: hématome sur la face interne du cuir chevelu, hémorragie intracrânienne, hématome sur la face interne du sternum et sur le péricarde, fracture des côtes.

ARRESTATION• « L'hémorragie intracrânienne secondaire à l'agression physique a provoqué la survenue de troubles neurologiques dont l'évolution a abouti au décès de la victime », conclut le rapport d'expertise du médecin légiste.

Celui-ci vient étoffer la plainte datée du 7 juillet 2017 déposée à la Police judiciaire qui, à son tour, l'a transmise au tribunal de première instance de Port-Gentil.

Ceci étant, les Officiers de police judiciaire (OPJ) vont procéder à l'arrestation des quatre personnes suspectées, dont le propriétaire de la maison devant laquelle l'infortuné s'était endormi. Ce dernier a été aussitôt, sans trop savoir pourquoi, relâché. De même, le jeune homme qui aurait ameuté le quartier, se retrouve lui aussi en liberté. Il donnerait même l'impression de narguer la famille du disparu.

Une femme, soupçonnée d'être également impliquée dans cette affaire, séjournerait tranquillement dans le district de Ndougou (département d'Etimboué) sans être inquiétée.

Dans le même temps, ce que le tribunal trouve à faire, selon les plaignants, c'est de tenter de libérer les premiers prévenus. On est en droit de se demander si, dans ces conditions, l'affaire va être classée tout simplement sans suite...

Accident de la circulation tragique à Mouila

Un piéton mortellement fauché par un camion fou

BPIM
Mouila/Gabon

UN tragique accident de la circulation vient d'endeuiller une famille à Mouila. La victime, dont l'identité ne nous a pas été communiquée, a été fauchée aux premières heures de la matinée par un véhicule de marque Mitsubishi, immatriculé CZ 502 AA. Après le drame, le chauffeur, Diakité Sidi Fily, un ressortissant malien âgé de 27 ans, a choisi de prendre la fuite après l'accident. Mais pas pour longtemps, fort heureusement, puisqu'il a été neutralisé par les agents de la brigade

centre de gendarmerie en service au PK 19. Lors de son audition, Diakita a expliqué aux enquêteurs avoir été surpris d'entendre un bruit alors qu'il roulait dans l'obscurité. Et donc, qu'il n'aurait pas vu le piéton au moment de l'impact. Selon les premiers éléments de l'enquête, le chauffeur est titulaire d'un permis provisoire de la catégorie B. En conduisant un camion avec ce type de document, à la place du permis de conduire de la catégorie CD, il a commis une faute lourde: "un défaut de catégorie", a précisé un Officier de police judiciaire (OPJ). La procédure suit donc son



Photo : BPI

cours et le mis en cause sera présenté, au terme de l'enquête préliminaire, au parquet de Mouila qui décidera de son sort, a expliqué une source proche du dossier.

Le véhicule impliqué dans le drame.